

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOJET

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 avril 2024 à 20 heures 15

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, à **vingt heures quinze minutes**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la **Salle des Arcades, Espace E. VALLADON**, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUDET, Maire.

La séance a été publique.

ETAIENT PRESENTS : M. BOUDET - M. LEGRET - Mme DERAIS - M. CHAMPION - Mme SEVIN - M. HUGON - M. COCHARD - Mme LINCKER - M. VIVET - Mme JAULNEAU - M. LEGRAND - Mme AVISSE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DAIN - M. DAMAS (Pouvoir à M. CHAMPION) -Mme GUIZIEN.

Monsieur Gérard LEGRET a été élu secrétaire.

.....
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 Mars 2024 est adopté à l'unanimité.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

	OBJET	MONTANT	OBSERVATIONS
CALCAIRES DUNOIS	60 TONNES DE CALCAIRE VARIANTE 30/80	17,72 € HT LA TONNE	Inclus la taxe carrière et la livraison
MINIER CARRIERE SAINT-JEAN	60 TONNES DE SILEX 150/200	24,72 € HT LA TONNE	Inclus la taxe carrière et la livraison
SAS FERRE DUPIN	REPARATION FUITE SUR CUIVRE AU CAMPING	179,30 € TTC	
ENTREPRISE DELAVALLEE	REPARATION TRACTOPELLE	838,75 € TTC	
DIVERS	Bons pour la commune + transport scolaire + camping municipal	Commune : 3 550,89 € TTC Transport scolaire : 325,11 € TTC Maison de santé : 312,00 € TTC	

1- APPROBATION COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HUGON Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		868 361,18	114 664,82		114 664,82	868 361,18
Opérations de l'exercice	1 129 521,46	1 553 407,54	153 518,56	372 917,21	1 283 040,02	1 926 324,75
TOTAUX	1 129 521,46	2 421 768,72	268 183,38	372 917,21	1 397 704,84	2 794 685,93
Résultats de clôture		1 292 247,26		104 733,83	-	1 396 981,09
Restes à réaliser			200 925,39	210 000,00	200 925,39	210 000,00
TOTAUX CUMULES		1 292 247,26	200 925,39	314 733,83	200 925,39	1 606 981,09
RESULTATS DEFINITIFS		1 292 247,26		113 808,44		1 406 055,70

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

Ont signé au registre des délibérations :

Mr LEGRET Gérard, Mme DERAIS Joëlle, Mr CHAMPION Joël, Mme SEVIN Sophie, Mr HUGON Daniel, Mr COCHARD Michel, Mme LINCKER Réjane, Mr VIVET Jean-Claude, Mme JAULNEAU Marie-Claude, Mr LEGRAND Loïc, Mme AVISSE Nathalie

Etaient absents : Mme DAIN Aurélie - Mr DAMAS Mickael (Pouvoir a Mr CHAMPION Joël) - Mme GUIZIEN Constance

3- VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

Monsieur le Maire propose pour l'année 2024 les taux suivants pour les 3 taxes locales.

- * Taxe Foncier Bâti..... 44,52 %
- * Taxe Foncier Non Bâti..... 35,38 %
- * Taxe d'Habitation..... 13,17%
(Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vote ces taux, pour l'année 2024.

4- BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	2 807 634,00 €	1 515 386,74 €
RESULTAT REPORTE	0 €	1 292 247,26 €
<u>TOTAL</u>	<u>2 807 634,00 €</u>	<u>2 807 634,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	200 925,39 €	210 000,00 €
PROPOSITION NOUVELLE	3 565 819,61 €	3 452 011,17 €
RESULTAT REPORTE	0 €	104 733,83 €
<u>TOTAL</u>	<u>3 766 745,00 €</u>	<u>3 766 745,00 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 de la commune.

5- SUBVENTUONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose le versement de subventions aux associations qui fourniront les documents demandés par courrier.

Lors du vote des subventions, les élus concernés se sont retirés.

A l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve les subventions accordées aux différentes associations

- Accepte le versement des subventions aux associations aux conditions énoncées.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Article 65748

ASSOCIATIONS	MONTANT
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS LA BAZOCHE	232,00 €
LES CARPES DOREES	504,00 €
COMITÉ DES FETES	3 200,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	60,00 €
L'AVENIR SPORTIF	456,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL LUTTE CONTRE LE CANCER	80,00 €
SOCIÉTÉ L'ÉCLAIR	272,00 €
F.N.A.C.A. AUTHON	32,00 €
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	30,00 €
AMICALE DES POMPIERS	152,00 €
CLUB DE L'AMITIE BAZOCHIENNE (Club du 3ème Age)	264,00 €
LA CLIQUE CHAPELLE/LA BAZOCHE	440,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	7 504,00 €
CLUB DE TENNIS	272,00 €
COMITE ŒUVRES SOCIALES PERSONNEL COMMUNAL	152,00 €
CYCLOS DU PERCHE GOUET	272,00 €
SYNDICAT DU CHEVAL PERCHERON	532,00 €
COMICE AGRICOLE	232,00 €
GROUPEMENT CLUB 3ème AGE AUTHON BROU	128,00 €
MAISON FAMILIALE RURALE DE BEAUMONT	200,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA BAZOCHE-GOUET	304,00 €
ATELIER CREATIF	232,00 €
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BAZOCHE GOUET (A.G.V.B.G.)	232,00 €
ASSOCIATION INITIATIVE CULTURE ET LOISIRS	232,00 €
LA BOULE BAZOCHIENNE	272,00 €
AUX PETITS PERCHERONS ROUGES	120,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	120,00 €
ASSOCIATION BAZOCHE INFORMATIQUE	200,00 €
ASSOCIATION DES CROQUEURS DE POMMES	80,00 €
LES AIGUILLES MAGIQUES	120,00 €
Y EN A UNE	80,00 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES (AFSEP)	80,00 €
AFDAR	120,00 €
TOTAL ARTICLE 65748	17 206,00 €

6- SUBVENTION - CCAS

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget du CCAS d'un montant de 2 730,00 €.

Budget commune 2024		Budget CCAS 2024	
Art 657363	2 730,00 €	Art 74741	2 730,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le versement d'une subvention au budget du CCAS.

7- SUBVENTIONS – TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au budget du Transport Scolaire d'un montant de 13 690,00 €.

Budget commune 2024		Budget Transport scolaire 2024	
Art 65736211	13 690,00 €	Art 74741	13 690,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de cette subvention au budget Transport Scolaire.

8- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE BAZOCHE-GOUET

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 750,00 € au budget Photovoltaïque Bazoche-Gouet.

Cette subvention est nécessaire pour couvrir les dépenses de fonctionnement de ce budget car il n'y aura pas de vente d'électricité en 2024.

En effet, les panneaux photovoltaïques seront mis en service au cours de l'année 2025.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention au budget Photovoltaïque Bazoche-Gouet d'un montant de 2 750,00 € qui sera imputée à l'article 65736221 du budget de la commune.

9- BUDGET PHOTOVOLTAIQUE BAZOCHE-GOUET – AVANCE DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget « Photovoltaïque Bazoche-Gouet » comporte en recettes d'investissement, en supplément des subventions d'équipement prévues, une avance remboursable d'un montant de 177 300,00 € pour financer les travaux.

Cette avance est inscrite au budget primitif 2024. Le versement se fera en trois :

- 1/3 dès le vote du budget primitif 2024 soit 59 100,00 €
- 1/3 en février 2025 soit 59 100,00 €
- 1/3 en avril 2025 soit 59 100,00 €

Il convient de prévoir les conditions de remboursement de cette avance.

Monsieur Le Maire propose d'établir un plan prévisionnel de remboursement de cette avance qui s'établit comme suit :

Exercices	Montant
2025	5 075,00 €
2026	10 150,00 €
2027	10 150,00 €
2028	10 150,00 €
2029	10 150,00 €
2030	10 150,00 €
2031	10 150,00 €
2032	10 150,00 €

2033	9 880,00 €
2034	9 609,00 €
2035	9 609,00 €
2036	9 609,00 €
2037	9 609,00 €
2038	9 609,00 €
2039	9 609,00 €
2040	9 609,00 €
2041	9 609,00 €
2042	9 609,00 €
2043	4 814,00 €
TOTAL	177 300,00 €

A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Accepte de verser une avance remboursable au budget « Photovoltaïque Bazoche-Gouet » d'un montant de 177 300,00 €
- Approuve le plan prévisionnel de remboursement de cette avance de 177 300,00 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires

10- APPROBATION COMPTE DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel HUGON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR LE CAMPING MUNICIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		8 516,68	4 108,33		4 108,33	8 516,68
Opérations de l'exercice	26 752,50	43 307,30	24 178,13	12 990,85	50 930,63	56 298,15
TOTAUX	26 752,50	51 823,98	28 286,46	12 990,85	55 038,96	64 814,83
Résultats de clôture		25 071,48	15 295,61		15 295,61	25 071,48
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		25 071,48	15 295,61	-	15 295,61	25 071,48
RESULTATS DEFINITIFS		25 071,48	15 295,61			9 775,87

COMPTE ANNEXE POUR						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°)

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

Ont signé au registre des délibérations :

Mr LEGRET Gérard, Mme DERAIS Joëlle, Mr CHAMPION Joël, Mme SEVIN Sophie, Mr HUGON Daniel, Mr COCHARD Michel, Mme LINCKER Réjane, Mr VIVET Jean-Claude, Mme JAULNEAU Marie-Claude, Mr LEGRAND Loïc, Mme AVISSE Nathalie

Etaient absents : Mme DAIN Aurélie - Mr DAMAS Mickaël (Pouvoir à Mr CHAMPION Joël) - Mme GUIZIEN Constance

12- AFFECTATION DU RESULTAT - CAMPING

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2023. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat.

A la section d'investissement

⇒ Dépenses	24 178,13 €
	+
⇒ Déficit d'investissement reporté (Solde du compte administratif 2022)	4 108,33 €

TOTAL	28 286,46 €

⇒ Dépenses de l'exercice	28 286,46 €
⇒ Recettes de l'exercice	12 990,85 €

SOLDE	= 15 295,61 € → Besoin de financement

Il n'y a pas de reste à réaliser.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 15 295,61 €.

<u>A la section de fonctionnement</u>	
⇒ Recettes de l'exercice	43 307,30 €
	+
⇒ Excédent de fonctionnement reporté (Solde du compte administratif 2022)	8 516,68 €

	= 51 823,98 €
	-
⇒ Dépenses de l'exercice	26 752,50 €

	= 25 071,48 € → Montant à affecter

Une partie du résultat de fonctionnement de 25 071,48 € doit être affectée au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 15 295,61 €.

L'autre partie du résultat (9 775,87 €) sera portée à la ligne budgétaire R002.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat pour l'année 2023 de la façon suivante :

❖ **Recettes d'investissement**

Article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 15 295,61 €

❖ **Recettes de fonctionnement**

Ligne budgétaire R002 « Résultat reporté » : 9 775,87 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette affectation.

13- BUDGET PRIMITIF 2024 - CAMPING

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 du camping qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
PROPOSITION NOUVELLE	22 776,00 €	13 000,13 €
RESULTAT REPORTE	0 €	9 775,87 €
<u>TOTAL</u>	<u>22 776,00 €</u>	<u>22 776,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
PROPOSITION NOUVELLE	1 000,00 €	16 295,61 €
RESULTAT REPORTE	15 295,61 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>16 295,61 €</u>	<u>16 295,61 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du camping.

14- APROBATION COMPTE DE GESTION MAISON DE SANTÉ

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF MAISON DE SANTÉ

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HUGON Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR LA MAISON DE SANTE COMMUNALE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		19 411,24		140,43	-	19 551,67
Opérations de l'exercice	24 198,54	28 932,00	7 568,62	900,92	31 767,16	29 832,92
TOTAUX	24 198,54	48 343,24	7 568,62	1 041,35	31 767,16	49 384,59
Résultats de clôture		24 144,70		6 527,27	-	17 617,43
Restes à réaliser					-	-
TOTAUX CUMULES		24 144,70	-	6 527,27	-	17 617,43
RESULTATS DEFINITIFS		24 144,70	-	6 527,27	-	17 617,43

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°)

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

Ont signé au registre des délibérations :

Mr LEGRET Gérard, Mme DERAIS Joëlle, Mr CHAMPION Joël, Mme SEVIN Sophie, Mr HUGON Daniel, Mr COCHARD Michel, Mme LINCKER Réjane, Mr VIVET Jean-Claude, Mme JAULNEAU Marie-Claude, Mr LEGRAND Loïc, Mme AVISSE Nathalie

Etaient absents : Mme DAIN Aurélie - Mr DAMAS Mickael (Pouvoir à Mr CHAMPION Joël) - Mme GUIZIEN Constance

16- AFFECTATION DU RESULTAT –MAISON DE SANTÉ

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2023. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat.

A la section d'investissement

⇒ Recettes de 2023		900,92 €
	+	
⇒ Excédent de 2022 reporté		140,43 €

		1 041,35 €

⇒ Dépenses de 2023		7 568,62 €
	-	
⇒ Recettes de l'exercice		1 041,35 €

	=	- 6 527,27 € → Besoin de financement

Il n'y a pas de reste à réaliser.

A la section de fonctionnement

⇒ Recettes de 2023		28 932,00 €
	+	
⇒ Excédent de fonctionnement 2022 reporté		19 411,24 €

	=	48 343,24 €

⇒ Recettes de 2023		48 343,24 €
	-	
⇒ Dépenses de 2023		24 198,54 € €

	=	24 144,70 € → Montant à affecter

Une partie du résultat de fonctionnement de 24 144,70 € doit être affectée au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 6 527,27 €.

L'autre partie du résultat (17 617,43 €) sera portée à la ligne budgétaire R002.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat pour l'année 2023 de la façon suivante :

❖ Recettes d'investissement

Article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 6 527,27 €

❖ Recettes de fonctionnement

Ligne budgétaire R002 « Résultat reporté » : 17 617,43 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette affectation.

17- BUDGET PRIMITIF 2024 – MAISON DE SANTÉ

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 de la Maison de Santé Communale qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	52 758,00 €	35 140,57 €
RESULTAT REPORTE	0 €	17 617,43 €
<u>TOTAL</u>	<u>52 758,00 €</u>	<u>52 758,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	15 058,00 €	21 585,27 €
RESULTAT REPORTE	6 527,27 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>21 585,27 €</u>	<u>21 585,27 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 de la Maison de Santé Communale.

18- APPROBATION COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT LA PRAIRIE 1^{ère} TRANCHE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LA PRAIRIE 1^{ère} TRANCHE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel HUGON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL "LA PRAIRIE" 1^{ère} TRANCHE

Résultats reportés				2 420,42		2 420,42
Opérations de l'exercice	161 483,23	161 483,23	161 483,11	160 860,77	322 966,34	322 344,00
TOTAUX	161 483,23	161 483,23	161 483,11	163 281,19	322 966,34	324 764,42
Résultats de clôture				1 798,08		1 798,08
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	-	-	1 798,08	-	1 798,08
RESULTATS DEFINITIFS	-	-	-	1 798,08	-	1 798,08

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°)

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

Ont signé au registre des délibérations :

Mr LEGRET Gérard, Mme DERAIS Joëlle, Mr CHAMPION Joël, Mme SEVIN Sophie, Mr HUGON Daniel, Mr COCHARD Michel, Mme LINCKER Réjane, Mr VIVET Jean-Claude, Mme JAULNEAU Marie-Claude, Mr LEGRAND Loïc, Mme AVISSE Nathalie

Étaient absents : Mme DAIN Aurélie - Mr DAMAS Mickael (Pouvoir à Mr CHAMPION Joël) - Mme GUIZIEN Constance

20- BUDGET PRIMITIF 2024 - LOTISSEMENT LA PRAIRIE 1^{ère} TRANCHE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 du Lotissement « La Prairie » 1^{ère} Tranche qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	163 311,19 €	163 311,19 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>163 311,19 €</u>	<u>163 311,19 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	163 291,19 €	161 493,11 €
RESULTAT REPORTE	0 €	1 798,08 €
<u>TOTAL</u>	<u>163 291,19 €</u>	<u>163 291,19 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du Lotissement « La Prairie » 1^{ère} Tranche.

21- APPROBATION COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT LA PRAIRIE 2^{ème} TRANCHE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

22- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT LA PRAIRIE 2^{ème} TRANCHE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel HUGON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL "LA PRAIRIE" 2^{ème} TRANCHE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	81 958,26	81 958,26	80 594,04	80 594,04	162 552,30	162 552,30
TOTAUX	81 958,26	81 958,26	80 594,04	80 594,04	162 552,30	162 552,30
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	-					
TOTAUX CUMULES	-					
RESULTATS DEFINITIFS	-					

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

Ont signé au registre des délibérations :

Mr LEGRET Gérard, Mme DERAIS Joëlle, Mr CHAMPION Joël, Mme SEVIN Sophie, Mr HUGON Daniel, Mr COCHARD Michel, Mme LINCKER Réjane, Mr VIVET Jean-Claude, Mme JAULNEAU Marie-Claude, Mr LEGRAND Loïc, Mme AVISSE Nathalie
 Etaient absents : Mme DAIN Aurelie - Mr DAMAS Mickaël (Pouvoir à Mr CHAMPION Joël) - Mme GUIZIEN Constance

23- BUDGET PRIMITIF 2024 LOTISSEMENT LA PRAIRIE 2^{ème} TRANCHE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 du Lotissement « La Prairie » 2^{ème} Tranche qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	33 008,00 €	33 008,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>33 008,00 €</u>	<u>33 008,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	33 008,00 €	33 008,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>33 008,00 €</u>	<u>33 008,00 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du Lotissement « La Prairie » 2^{ème} Tranche.

24- APPROBATION COMPTE DE GESTION TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

25- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur HUGON Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	38 690,51	38 690,51			38 690,51	38 690,51
TOTAUX	38 690,51	38 690,51			38 690,51	38 690,51
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) Constate, auss: bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°)

Monsieur BOUDET Jean-Paul, Maire, est sorti de la salle pendant le vote.

Ont signé au registre des délibérations

Mr LEGRET Gérard, Mme DERAIS Joëlle, Mr CHAMPION Joël, Mme SEVIN Sophie, Mr HUGON Daniel, Mr COCHARD Michel, Mme LINCKER Réjane, Mr VIVET Jean-Claude, Mme JAULNEAU Marie-Claude, Mr LEGRAND Loïc, Mme AVISSE Nathalie

Etaiert assentis: Mme DAIN Aurélie - Mr DAMAS Mickael (Pouvoir) à Mr CHAMPION Joël - Mme GUIZIEN Constance

26- BUDGET PRIMITIF 2024 TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 du Transport Scolaire qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	47 040,00 €	47 040,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
TOTAL	47 040,00 €	47 040,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	Néant	Néant
<u>TOTAL</u>	<u>Néant</u>	<u>Néant</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du Transport Scolaire.

27- BUDGET PRIMITIF 2024 PHOTOVOLTAIQUE BAZOCHE-GOUET

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2024 du Photovoltaïque Bazoche-Gouet qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	2 750,00 €	2 750,00 €
RESULTAT REPORTE	0 €	0 €
<u>TOTAL</u>	<u>2 750,00 €</u>	<u>2 750,00 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
RESTES A REALISER	0 €	0 €
PROPOSITION NOUVELLE	177 300,00 €	177 300,00 €
<u>TOTAL</u>	<u>177 300,00 €</u>	<u>177 300,00 €</u>

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du Photovoltaïque Bazoche-Gouet.

28- AMORTISSEMENTS – PHOTOVOLTAIQUE BAZOCHE-GOUET

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, conformément à l'instruction comptable M4, de fixer la durée d'amortissement des panneaux photovoltaïques et des onduleurs.

Il propose les durées suivantes :

IMMOBILISATIONS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Panneaux Photovoltaïques	18 ans
Onduleurs	8 ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les durées d'amortissements des immobilisations du budget photovoltaïque Bazoche-Gouet. L'amortissement débutera à compter de la date de mise en service.

29- ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE 2024

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, pour un montant de 200,00 € pour les communes de moins de 3000 habitants. Pour rappel la cotisation 2023 était de 200 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2024,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le bulletin d'adhésion,
- De régler le montant de la cotisation de 200,00 €.

30- ADHESION CBE 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais pour l'année 2024. La cotisation pour l'année 2024 est fixée à 0,773 € par habitant pour les communes de 1000 habitants et plus.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adhérer au CBE 28 pour l'année 2024,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le bulletin d'adhésion,
- De régler le montant de la cotisation annuelle.

31- BONS D'ACHATS – CONCOURS MAISONS ET FERMES FLEURIES

Comme les années précédentes Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir des bons d'achats de plantes, fleurs, graines de fleurs et bulbes de fleurs pour récompenser les lauréats du concours des maisons et fermes fleuries.

Ces récompenses seront à prendre chez les commerçants de LA BAZOCHE-GOUJET, et chez les commerçants qui s'installent sur le marché hebdomadaire.

La remise des prix pour les lauréats de l'année 2023 aura lieu le 14 juillet 2024

La date limite de validité des bons d'achat sera fixée au 15 novembre 2024.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'offrir des bons d'achats pour récompenser les lauréats du concours des maisons et fermes fleuries,
- Accepte de régler les factures correspondantes à ces différents bons,
- Fixe la valeur des bons, leur nombre, et le montant total de la dépense de la façon suivante :

VALEURS	60,00 €	40,00 €	35,00 €	30,00 €	25,00 €	20,00 €	15,00 €	
Nombre	01	02	01	02	01	03	01	11
TOTAL	60,00 €	80,00 €	35,00 €	60,00 €	25,00 €	60,00 €	15,00 €	335,00 €

32- DEVIS MAMIAS – REMPLACEMENT DU POTEUR DE VOLÉE ENDOMAGÉ

Monsieur Le Maire présente le devis de la société Mamias qui s'élève à 1 355,00 € H.T. soit 1 626,00 € TTC concernant le remplacement du moteur de volée endommagé de la cloche n°3 suite à un dysfonctionnement des sonneries des cloches de l'église.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter le devis et autoriser Monsieur le Maire à passer la commande.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le devis de la société Mamias,
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et à signer tous les documents nécessaires.

33- CONVENTION CHAPEAU PLURIANNUELLE OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE 2023-2026 / CONVENTION SECTORIELLE PLURIANNUELLE 2023-2026 PETITE VILLE DE DEMAIN

1-Contexte

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des territoires, l'Etat a mis en place deux programmes de revitalisation au bénéfice des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité, le programme « Action Cœur de Ville » (ACV) et le programme « Petites Villes de Demain » (PVD).

La ville de Châteaudun n'a pas été retenue au titre du programme ACV I mais a tout de même bénéficié du dispositif d'ORT en signant une convention cadre pluriannuelle le 18 décembre 2019. Début 2023, la seconde phase d'ACV a été lancée à laquelle la ville de Châteaudun a été retenue. Ce nouveau dispositif celui-ci donnera lieu à la définition d'un nouveau projet de revitalisation du cœur de ville pour la période 2023-2026.

Les communes de Brou et La Bazoche-Gouët ont été retenues au titre du programme PVD. Une convention d'adhésion a été signée le 26 septembre 2022 entre L'Etat, le Grand Châteaudun, Brou et La Bazoche-Gouët. Selon le calendrier du programme, une convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire doit être conclue sous un délai de 18 mois, soit avant le 26 février 2024.

La commune de La Bazoche-Gouët est amenée à se prononcer sur une convention introductive dite « chapeau » entre ACV et PVD, et la convention cadre propre au programme « Petites Villes de Demain » des communes de Brou et La Bazoche-Gouët.

2-Convention chapeau commune aux programmes ACV et PVD, valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Une seule ORT étant possible à l'échelle de l'intercommunalité, les périmètres établis sur les communes de Brou et La Bazoche-Gouët dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » vient en complément du périmètre d'intervention établi sur la commune de Châteaudun dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville ».

Pour ce faire, l'Etat a souhaité l'établissement d'une convention introductive dite chapeau, reprenant une synthèse du projet de territoire du Grand Châteaudun, et explicitant le positionnement de ces trois communes au sein du territoire.

La convention sectorielle « Action Cœur de Ville » de Châteaudun et la convention sectorielle « Petite Villes de Demain » de Brou et La Bazoche-Gouët sont présentées comme des annexes à cette convention introductive. Cette dernière nécessite la signature de l'Etat, le Grand Châteaudun, les communes de Châteaudun, Brou et La Bazoche-Gouët.

3-Convention cadre pluriannuelle portant sur le programme PVD de Brou et La Bazoche-Gouët

La convention sectorielle pluriannuelle « Petites Villes de Demain » de Brou et La Bazoche-Gouët, valant ORT pour une durée de 3 ans, doit servir à son attractivité et vient affirmer le rôle des communes au sein du territoire.

Le projet de revitalisation est décliné autour de 3 grandes orientations :

- Habiter les centres-bourgs
- Améliorer le confort urbain
- Promouvoir le patrimoine bâti et naturel

De ces grandes orientations découle un plan d'action global, composé de 40 fiches actions parmi lesquelles figurent des projets sous maîtrise d'ouvrage communale, ou sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Ces fiches reprennent les objectifs, les calendriers prévisionnels, les plans de financements, les indicateurs de suivi de chaque action. Ce projet de revitalisation concerne le centre-bourg et plusieurs secteurs à enjeux (cf. périmètre au sein de la convention), sur lesquels pourront être mobilisés des outils en faveur du développement du commerce et de l'amélioration de l'habitat.

La convention cadre expose les instances de gouvernance permettant aux différentes politiques publiques de s'exprimer et permettant une mise en cohérence et une complémentarité des acteurs, des projets en faveur de cette identité et du rôle de La Bazoches-Gouët au sein de l'intercommunalité. Le pilotage et le suivi du projet sont assurés par une cheffe de projet Petites Villes de Demain, en poste depuis le 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER la convention chapeau valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) commune aux programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » à passer avec l'Etat, la communauté de communes du Grand Châteaudun, les villes de Châteaudun, Brou et La Bazoches-Gouët
- D'ADOPTER la convention cadre-pluriannuelle du programme « Petites Villes de Demain » de Brou et La Bazoches-Gouët à passer avec l'Etat, la communauté de communes du Grand Châteaudun.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ces deux conventions et toutes pièces aux effets ci-dessus.

34- ATTRIBUTION NOM – ECOLE PUBLIQUE LA BAZOCHES-GOUET

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucun nom n'avait été donné à l'école publique de la commune.

La directrice de l'école sollicite le Conseil Municipal afin de pouvoir nommer officiellement l'école.

Vu la proposition du dernier conseil d'école de dénommer l'école publique de La Bazoches-Gouët « École Louise MICHEL », nom d'une institutrice, écrivaine.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité :

Présents	12	Pouvoirs	1	VOTANTS	13	Pour	10	Contre	2	Abstention	1
----------	----	----------	---	----------------	-----------	------	----	--------	---	------------	---

- De donner le nom « École Louise MICHEL » à l'école publique de la commune,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

35- MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET N'EXCEDANT PAS 10% DE L'EMPLOI D'ORIGINE

Le Maire , rappelle que conformément à l'article L 542-1 du Code Général de la Fonction Publique par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet qui n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question, n'est pas assimilée à la suppression/création d'un emploi, lorsque lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à 30 heures hebdomadaires en raison d'une réorganisation des services suite à un départ à la retraite d'un agent.

Considérant que le changement de durée de service envisagé n'excède pas 10% de l'emploi d'origine et que, pour les agents affiliés à la CNRACL, cette modification de durée de service ne fait pas perdre

à l'agent le bénéfice de son affiliation à la CNRACL eu égard à sa situation administrative, tous emplois confondus.

Considérant la réponse ministérielle du 12 octobre 2018 qui indique « qu'une modification de la durée du travail d'un fonctionnaire à temps non complet inférieure ou égale à 10 % ne nécessite pas la consultation du comité social territorial, quelle que soit la caisse de retraite de rattachement de cet agent, autrement dit que sa durée de travail soit inférieure ou supérieure à 28 heures ».

Considérant les articles 18 et 30 du décret n°91-298 du 20 mars 1991 qui permettent d'appliquer la procédure simplifiée aux agents affiliés au régime général et à l'IRCANTEC dès lors que la modification de la durée de service n'excède pas 10% de l'emploi d'origine.

Considérant dès lors, que le Comité Social Territorial n'a pas à être saisi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- 1) De modifier la durée de service hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 30 heures à 33 heures à compter du 1^{er} mai 2024.**
- 2) D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

36- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEGRET :

- ✓ Informe le Conseil des dégâts causés par le débordement de la noue de la station d'épuration des eaux usées sur le chemin pédestre. La Communauté de communes a été informée de ce désordre et doit prendre toutes mesures utiles pour faire cesser ces débordements, notamment en assurant une meilleure surveillance des installations.
- ✓ Apporte des informations sur le curage des vallées par le SMAR.

Monsieur COCHARD :

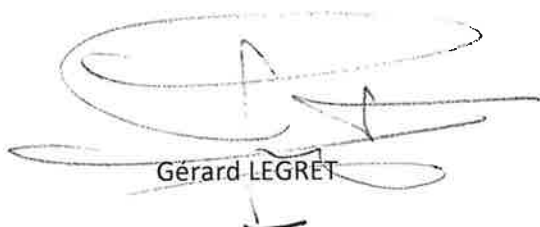
- ✓ Signale des dommages causés par la SAUR, avenue de Verdun.

Monsieur CHAMPION :

- ✓ Donne des informations sur le fonctionnement des Services techniques et les difficultés rencontrées avec les agents.
- ✓ Evoque les jeux olympiques de Paris 2024 et un éventuel rappel de cette manifestation dans notre commune sous forme de décoration.

La séance est levée à 23 H 15

Le secrétaire de Séance


Gérard LEGRET

Le Maire

Jean-Paul BOUDET